# LETTRE

*De Meſſieurs les Membres de l'Aſſemblée provinciale du Sud à MM. les Membres de celle du Nord.*

Cayes, ce 16 Septembre 1790.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

NOUS ne pouvons vous diſſimuler le chagrin que nous avons reſſenti depuis quelques mois, de l'oppoſition qui a paru exiſter dans vos opinions & les nôtres. Nous penſons aujourd'hui que cette oppoſition peut ceſſer, puiſque nous devons tendre au même but, qui eſt la félicité & la régénération de la Colonie. Pour y parvenir, ſans entrer dans les motifs qui ont pu diviſer nos opinions, il faut attendre en ſilence, & avec reſpect, les déciſions de l'Aſſemblée nationale, & les intentions du Roi.

Nous vous engageons donc, Meſſieurs & chers Compatriotes, à reprendre avec nous votre correſpondance : nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que cette bonne intelligence ne ſoit plus interrompue à l'avenir.

La Lettre que vous venez d'adreſſer à notre Municipalité des Cayes, nous eſt un sûr garant de vos ſentimens pour nous.

Nous avons l'honneur d'être avec un fraternel attachement,

Meſſieurs & chers Compatriotes,

Vos très-humbles & obéiſſans ſerviteurs.

*Les Membres de l'Aſſemblée provinciale du Sud.*

COLLET, *Préſident.*

LALAYE SAINT-VICTOR, *Secrétaire* ad hoc.

# RÉPONSE

*De MM. les Membres de l'Assemblée provinciale du Nord, à Messieurs les Membres de celle du Sud.*

Cap, ce 23 Septembre 1790.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

NOUS acceptons avec une joie inexprimable votre correspondance, & nous y mettrons toute la cordialité que nous nous devons mutuellement, & qui doit assurer & cimenter le retour de l'ordre & de la paix. Si nous avons été divisés d'opinions, chers Compatriotes, nous n'en avons pas moins les mêmes intérêts à soutenir, les mêmes droits à défendre ; & nous devons à nos Commettans, nous devons à la Colonie, l'exemple de l'union la plus active, même à cet égard. Nous vous enverrons tous nos travaux ; nous vous ferons loyalement part de toutes les nouvelles qui nous parviendront de France ; & vous nous trouverez toujours prêts à saisir avec empressement tout ce que vous nous présenterez de propre à assurer la félicité de la Colonie.

Nous vous fesons nos sincères complimens sur votre persévérance à maintenir votre Assemblée : formée par le vœu libre de vos Constituans, reconnue par l'Assemblée nationale & le Roi, reconnue par le Gouverneur-général, son existence est légale, & tous les Citoyens éclairés & de bonne foi, tous ceux qui sont amis de la régénération, sentiront l'importance d'une Corporation administrative, le premier pas vers la liberté.

Cependant, chers Compatriotes, il eſt bien vrai que toutes nos opérations, que toutes nos démarches doivent être dictées par la prudence & la circonſpection, ſur-tout juſqu'au jugement de l'Aſſemblée nationale, ſur la grande cauſe qui lui eſt ſoumiſe; mais en attendant, chers Compatriotes, ſoyons unis; travaillons avec l'ardeur qu'inſpire le véritable amour de la Patrie, à propager la concorde parmi nos frères; feſons bonne ſentinelle pour eux; ſoyons prêts à tout..... Sur-tout à ſolliciter, s'il le faut, l'indulgence de la Métropole en faveur de ceux qui, dans ces derniers temps, & par une malheureuſe erreur, ont pu ſe rendre coupables.

Nous avons l'honneur d'être avec un fraternel attachement,

Meſſieurs et chers Compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

*Les Membres de l'Aſſemblée provinciale du Nord.*

COUGNACQ-MION, *Préſident.*

GAUVAIN, *Vice-Préſident.*

BOUISSOU, *Secrétaire-perpétuel.*

BLANCHARD, *Secrétaire-adjoint.*

*Collationné* PAQUOT, *Secrétaire-perpétuel, Garde des Archives.*

---

De l'Imprimerie de l'Aſſemblée Provinciale du Nord.